



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Évaluation

**Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui
du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes**

I. Introduction

1. En 2021, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a procédé à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes ([DP/2022/7](#)), conformément à son plan de travail pluriannuel 2022-2025. Il s'agissait d'évaluer les résultats de l'activité passée du PNUD par rapport à ses objectifs tels qu'énoncés dans les documents stratégiques et programmatiques, de façonner l'apprentissage organisationnel et d'éclairer l'orientation stratégique de l'action du PNUD en matière d'autonomisation économique des jeunes dans le plan stratégique pour 2022-2025. Recueillies en juin et juillet 2021, les données utilisées intéressent la période allant de 2015 à mi-2021.

2. L'évaluation portait principalement sur la contribution du PNUD à la création d'emplois décents et de moyens de subsistance pour les jeunes dans les pays de programme. Dans le cadre de cette évaluation, l'autonomisation économique des jeunes s'entend de la capacité des jeunes femmes et des jeunes hommes à participer et à contribuer aux processus de croissance ainsi qu'à en tirer parti. L'évaluation vise à déterminer dans quelle mesure l'appui et la démarche du PNUD ont été pertinents et ont favorisé la cohérence, contribué à l'efficacité et à la durabilité et promu l'inclusion et l'innovation.

3. L'évaluation fait appel à une version modifiée de la théorie du changement élaborée pour le Programme mondial de la jeunesse du PNUD (2016-2021) – la toute première offre programmatique multi-niveaux et multidimensionnelle du PNUD concernant la jeunesse. La théorie du changement permet d'établir dans quelle mesure la démarche du PNUD a contribué à renforcer l'autonomisation psychologique, comportementale et économique des jeunes et a créé un environnement favorable à la réduction de la pauvreté et aux activités de projet. L'évaluation a notamment mis à profit l'analytique des données de l'organisation, l'examen de documents, des entretiens avec des informateurs clés, une enquête narrative participative (réalisée à l'aide du logiciel Sensemaker) et une enquête mondiale auprès d'organisations de jeunes. Elle a également comporté une étude approfondie portant sur douze pays et



trois projets régionaux. Le rapport d'évaluation rend compte de difficultés et de limitations, qui comprennent la pandémie de COVID-19 et le travail à distance, la pénurie de données, le faible niveau de l'évaluabilité, la difficile planification des interventions portant sur l'autonomisation économique des jeunes et le caractère resserré du calendrier.

4. Le PNUD accueille favorablement cette première évaluation thématique axée sur les jeunes, ainsi que ses constatations, ses conclusions et ses recommandations. Les enseignements tirés de cette évaluation indépendante éclaireront le nouveau projet et la nouvelle offre du PNUD relatifs à la jeunesse, notamment l'autonomisation économique des jeunes, et contribueront à la mise en œuvre du plan stratégique pour 2022-2025 dans toutes les solutions types. Le PNUD poursuivra son action dans les domaines déjà reconnus comme ayant fait leurs preuves et continuera à consolider le chantier de l'autonomisation économique des jeunes et le portefeuille global de la jeunesse, en vue de répondre aux besoins actuels, émergents ou nouveaux.

II. L'autonomisation économique des jeunes dans le contexte du développement mondial

5. En l'absence d'une définition universellement reconnue de la « jeunesse », le PNUD prend en compte les définitions retenues à l'échelle des pays ou des régions et cible les jeunes âgés de 15 à 24 ans, de 15 à 30 ans ou de 15 à 35 ans, selon les circonstances¹. Le PNUD définit l'autonomisation des jeunes comme étant « un processus attitudinal, structurel et culturel par lequel les jeunes acquièrent la capacité, l'autorité et le pouvoir d'action nécessaires pour prendre des décisions et mettre en œuvre des changements tant pour eux-mêmes que pour leur société »².

6. Avec ses 1,85 milliard de jeunes, le monde compte actuellement plus de jeunes qu'à aucun autre moment de son histoire. Neuf jeunes sur dix vivent dans des pays de programme. Dans nombre de ces pays, 60 % à 70 % de la population a moins de 30 ans. Un jeune sur quatre est touché par la violence ou les conflits armés³. Les jeunes, qui ne constituent pas un groupe homogène, doivent faire face à un large éventail de défis complexes dans le domaine du développement, à des formes de discrimination composites, qui se fondent souvent sur des prémisses défavorables concernant l'âge, le sexe, les capacités et la considération, ainsi qu'à d'importants obstacles à leur participation à la vie publique, ce qui entraîne leur sous-représentation dans les processus de décision et de développement. Ils sont surreprésentés chez les chômeurs et n'ont souvent pas accès à des services publics abordables et de qualité, par exemple, dans les domaines de la santé et de l'éducation⁴. Ces difficultés ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, qui aura des répercussions durables sur les sociétés dans leur ensemble et des conséquences particulières pour les jeunes⁵. C'est ainsi qu'en mars 2020 87 % de la population étudiante mondiale n'avait pas accès aux écoles et aux universités, dans plus de 165 pays, que l'angoisse et les problèmes de santé mentale augmentaient chez les jeunes et que les filles et les jeunes femmes se trouvaient davantage exposées à la violence domestique. De nombreux jeunes ont

¹ PNUD, *Stratégie du PNUD pour la jeunesse : autonomisation des jeunes pour un avenir durable (2014-2017)*, annexe 1, p. 47 et 48.

² PNUD, *Programme mondial de la jeunesse pour le développement durable et la paix (2016-2021)*.

³ [A/72/761-S/2018/86](#), par. 8.

⁴ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020* (2020). Assemblée générale des Nations Unies, *Les jeunes et les droits de l'homme – Rapport du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme*, [A/HRC/39/33](#) (2018).

⁵ Organisation des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général : Responsabilité partagée, solidarité mondiale*, 2020.

également ressenti l'impact de la crise de la COVID-19 sur leur droit à participer aux affaires publiques⁶. L'espace civique se referme, limitant l'influence des jeunes sur les décisions prises au sein de leurs communautés et de leurs sociétés.

7. Sur le plan économique, les jeunes tendent à être davantage marginalisés que les adultes, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, la formation, l'emploi informel et la protection sociale⁷. Les jeunes travailleurs handicapés⁸, les jeunes ruraux employés dans le secteur informel⁹ et les plus jeunes tendent à être encore plus vulnérables¹⁰. Les inégalités s'accumulent tout au long de la vie et subsistent d'une génération à l'autre. L'émergence d'une nouvelle catégorie d'inégalités qui aggravent les déséquilibres en matière de pouvoir et ont des incidences sur la vie et le pouvoir d'action des jeunes est exacerbée par le climat¹¹ et la crise de la COVID-19¹².

8. Les jeunes – et plus particulièrement les jeunes femmes – sont touchés de manière disproportionnée par les inégalités croissantes en matière de richesse et de revenus et les disparités entre les sexes constituent l'une des formes d'inégalité les plus persistantes¹³. Les pratiques culturelles, les normes sociales, l'exclusion des processus décisionnels et la répartition inégale des responsabilités ménagères sont autant d'obstacles liés au genre, qui entravent les démarches qu'entreprennent les jeunes femmes pour créer des entreprises sociales et accéder à l'éducation et à l'emploi¹⁴. Les stéréotypes sexistes continuent de faire obstacle à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Si les jeunes femmes contribuent au développement et à la paix au sein des communautés et dirigent parfois des mouvements sociaux, leur leadership est souvent moins reconnu et elles tendent à être tenues à l'écart des processus décisionnels¹⁵. Dans toutes les tranches d'âge, les parlementaires hommes sont plus nombreux que leurs homologues femmes¹⁶. L'expérience de la violence et de la discrimination est susceptible d'être différente pour les jeunes femmes, les jeunes hommes et les jeunes appartenant à des minorités sexuelles et de genre¹⁷. De nombreux jeunes appartiennent à plusieurs groupes de jeunes et subissent des formes de discrimination multiples et croisées, qui se reflètent

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Les jeunes et la COVID-19 : Réponses, relance et résilience* (2020), Organisation des Nations Unies, *Rapport mondial sur la protection des jeunes dans l'espace civique* (2021).

⁷ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020* (2020).

⁸ Organisation des Nations Unies, « Note de synthèse : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 » (2020).

⁹ Organisation des Nations Unies, « Note de synthèse : l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition » (2020).

¹⁰ OIT et consorts, au nom de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, *Enquête mondiale sur les jeunes et la COVID-19* (2020).

¹¹ PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle* (2020) Organisation des Nations Unies et Groupe de la Banque mondiale, *Pathways for Peace (Chemin pour la paix)* (2018).

¹² Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, « Déclaration sur la jeunesse et la COVID-19 » (2020).

¹³ PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2019 : Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle* (2020).

¹⁴ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), *The World Youth Report on Social Entrepreneurship* (Rapport mondial sur la jeunesse : entrepreneuriat social) et *Programme 2030* (2020).

¹⁵ Organisation des Nations Unies, *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* (2018).

¹⁶ Union parlementaire internationale, *La représentation des jeunes dans les parlements* (2021).

¹⁷ Organisation des Nations Unies, *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* (2018).

dans le traitement qui leur est réservé lorsqu'ils interviennent dans l'espace civique¹⁸. Il y a lieu de revoir certaines normes culturelles et sociales si l'on veut mieux intégrer la question de l'égalité des sexes à l'autonomisation économique.

9. En dépit de la complexité des défis, les jeunes sont disposés à jouer un rôle de premier plan dans le développement durable et la paix et ont déjà fait montre de leur contribution. S'ils sont vulnérables aux répercussions socio-économiques de la crise de la COVID-19, les jeunes ont fait preuve de résilience et de leadership et ont à la fois appelé et contribué au changement en tant que protagonistes de la riposte à la COVID-19 et du relèvement des communautés. Ils pilotent souvent leurs propres initiatives, invitent les décideurs à rendre des comptes et réclament l'adoption de mesures audacieuses propres à assurer une relance durable, verte et plus équitable¹⁹. L'investissement dans le volontariat des jeunes a également permis de créer des partenariats avec les jeunes et de faire participer ces derniers aux actions de riposte et de relèvement²⁰.

10. Une dynamique s'est créée en faveur du renforcement de l'appui à l'autonomisation des jeunes ainsi que d'une meilleure écoute de ces derniers et de l'instauration de partenariats avec eux. En 2017, le Secrétaire général de l'ONU et son Comité exécutif ont fait de la question de la jeunesse une priorité et ont demandé l'élaboration de la toute première stratégie à l'échelle du système des Nations Unies – Jeunesse 2030. La stratégie a été élaborée par une équipe interinstitutions comprenant le PNUD et mise en place en 2018, ses objectifs consistant à répondre aux besoins des jeunes, à renforcer leur capacité d'action et à promouvoir leurs droits dans toute leur diversité à travers le monde, ainsi qu'à assurer leur mobilisation et leur participation à la mise en œuvre, à l'examen et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes et cadres mondiaux pertinents²¹. Depuis 2015, les États Membres prennent de plus en plus conscience du rôle essentiel que jouent les jeunes dans le développement durable et la pérennisation de la paix autour des piliers de l'Organisation des Nations Unies que sont le développement, les droits de l'homme et la paix et la sécurité²². L'intégration des jeunes a présenté un intérêt particulier dans les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'examen des objectifs de développement durable (ci-après dénommés les objectifs), tels que les examens nationaux volontaires, et dans la deuxième génération de contributions déterminées au niveau national. Les jeunes et les générations futures sont progressivement devenus un élément central de l'action que mène le système des Nations unies, comme en témoignent le récent Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains (2020) et son rapport intitulé Notre programme commun (2021). Le PNUD considère que l'autonomisation des jeunes est à la fois un impératif démocratique et un investissement intelligent²³. Toutefois, d'importants défis

¹⁸ Organisation des Nations Unies, *Rapport mondial sur la protection des jeunes dans l'espace civique* (2021).

¹⁹ Voir, par exemple, le blog 16 x 16, « Young people go the extra-mile to advance Goal 16 during the COVID-19 crisis » (Les jeunes redoublent d'efforts pour promouvoir la réalisation de l'objectif 16 durant la crise de la COVID-19) (2020).

²⁰ Volontaires des Nations Unies et PNUD, *Youth Volunteering : Supporting Young People's Engagement in COVID-19 Response and Recovery* (Volontariat des jeunes : soutenir la participation des jeunes à la riposte contre la COVID-19 et au relèvement) (2021).

²¹ Nations unies, *Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse 2030)* (2018).

²² Voir, par exemple : les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité ; la résolution A/HRC/39/33 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU intitulée Les jeunes et les droits de l'homme (2018) ; la résolution A/RES/74/121 de l'Assemblée générale intitulée Politiques et programmes mobilisant les jeunes (2020).

²³ Voir, par exemple : PNUD et Restless Development, au nom du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, *Guiding Principles for Supporting Young People*

subsistent et il faudra se mobiliser et investir davantage en faveur de la jeunesse, pour pouvoir répondre efficacement à ses besoins et à ses aspirations et soutenir le rôle qu'elle joue dans le développement durable²⁴ et la pérennisation de la paix²⁵.

III. Appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes

11. L'adoption, par le Groupe exécutif du PNUD, de la première stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 – autonomisation des jeunes pour un avenir durable – a marqué une étape importante pour l'organisation et ses partenaires, y compris les jeunes. La stratégie a explicité l'avantage comparatif dont disposait le PNUD dans le domaine de la promotion d'une approche globale et intégrée de la question de la jeunesse, au-delà des démarches sectorielles imposées d'en-haut, et a pris acte du fait que l'autonomisation économique des jeunes constituait une modalité susceptible de promouvoir le développement économique et le développement durable à l'échelon local. Elle a fait ressortir la nécessité de se focaliser sur les facteurs qui affectent à la fois la demande et l'offre de main-d'œuvre et de promouvoir l'instauration d'un cadre d'action favorable à la création d'emplois pour les jeunes, en accordant une attention particulière aux emplois décents. Le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 mettait spécialement l'accent sur la jeunesse comme étant l'un des groupes de la population victimes des inégalités et de l'exclusion ; il importait tout spécialement de soutenir sa voix et sa participation et de prendre en compte ses besoins spécifiques de développement. Dans son plan stratégique pour 2018-2021, l'organisation a réaffirmé l'importance que revêtaient l'inclusion des jeunes pour la consolidation d'une gouvernance effective, inclusive et responsable ainsi que l'engagement des jeunes en faveur des objectifs. Comme il est ressorti de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, l'organisation a répondu aux défis du développement en concentrant son action et a tout particulièrement « appuyé l'autonomisation des jeunes pour le développement durable et la paix dans plus de 100 pays et territoires »²⁶.

12. Après le lancement de sa stratégie pour la jeunesse, le PNUD a accordé la priorité à la mise en place d'une équipe mondiale pour la jeunesse (constituée d'un seul cadre permanent) et au financement direct, par le truchement de subventions, à d'initiatives dirigées par des jeunes, telles que Big Idea, mis en œuvre par Restless Development en vue d'améliorer la qualité des données produites par les jeunes et la responsabilité de ces derniers aux niveaux local et national dans le contexte de l'après-2015. Peu après, et pour donner suite à l'adoption du Programme 2030 et à la première résolution du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, le PNUD a lancé le Programme mondial de la jeunesse pour le développement durable et la paix pour la période 2016-2021. Première offre programmatique mondiale du PNUD concernant la jeunesse, le Programme mondial de la jeunesse a été le fer de lance d'une approche globale de l'autonomisation des jeunes qui, au-delà des initiatives classiques portant sur l'entrepreneuriat, l'emploi et les moyens de subsistance des jeunes, a mis en lumière l'importance que revêtaient une gouvernance associant les jeunes, l'espace civique et la responsabilité et le rôle des jeunes, femmes

as Critical Agents of Change in the 2030 Agenda (Principes directeurs relatifs à l'appui aux jeunes en tant qu'agents essentiels du changement dans le Programme 2030) (2017) ; le groupe de travail sur les jeunes des organisations de la société civile du Ministère du développement international du Royaume-Uni, *Youth Participation in Development* (Participation des jeunes au développement) (2010).

²⁴ Observations de la Vice-Secrétaire générale à l'occasion de l'exposé qu'elle a présenté aux États Membres sur la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (4 octobre 2021).

²⁵ Rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2020/167) (2020).

²⁶ DP/2020/8.

et hommes, en matière de prise de décision. Le Programme, qui s'est imposé comme le principal point d'entrée pour les services internes concernant la jeunesse, coordonne les initiatives régionales et collabore avec plus de 80 pays pour assurer le brassage d'idées, la cohérence, le positionnement, la création de partenariats et la représentation du PNUD dans tous les processus interinstitutionnels pertinents intéressant la jeunesse. Le Programme mondial de la jeunesse a joué un rôle clé dans l'intégration de l'approche globale du PNUD en matière d'autonomisation des jeunes dans la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui comprend également un domaine prioritaire sur l'autonomisation économique grâce au travail décent. Le Programme mondial pour la jeunesse a contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives phares du PNUD mettant en avant le rôle constructif que jouent les jeunes dans le développement et la paix, telles que la Promesse climatique²⁷ et l'initiative 16x16²⁸, ainsi que des partenariats interinstitutions, tels que : Génération sans limites²⁹, par l'intermédiaire duquel 36 défis ont été organisés pour les jeunes concernant l'entrepreneuriat des jeunes, le perfectionnement et l'innovation dirigée par des jeunes ; un nouveau programme conjoint sur les jeunes, la paix et la sécurité, avec le FNUAP ; un projet conjoint avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) sur l'intégration des questions concernant la jeunesse, la paix et la sécurité dans les politiques relatives à la jeunesse ; de nouvelles initiatives de collaboration avec le secteur privé, telles que Generation17, avec Samsung³⁰. Le PNUD est l'un des membres fondateurs de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et codirige, avec l'Organisation internationale du travail, l'étude des questions concernant les jeunes et la fragilité, une collaboration davantage renforcée par l'adoption d'un cadre d'action conjoint PNUD-OIT, qui privilégie la création d'emplois décents pour les jeunes.

13. Le PNUD a joué un rôle de leader d'opinion concernant l'autonomisation économique des jeunes, en élaborant et en diffusant, à l'intention des praticiens du développement, des supports de connaissance et des documents directifs portant sur des thèmes tels que les jeunes et les inégalités, les jeunes et l'action climatique, l'emploi des jeunes dans les situations instables, les jeunes, la paix et la sécurité, et les jeunes et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En outre, le PNUD a défendu la cause des jeunes dans le cadre de conférences et de processus clés relatifs à la réduction de la pauvreté, tels que le volet jeunesse de la cinquième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés et le forum annuel de la jeunesse du Conseil économique et social. Comme en rend compte le document DP/2021/9, « le PNUD a accordé la priorité au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, y compris dans des contextes de conflit (par exemple, en Sierra Leone, en Amérique centrale, dans les Balkans occidentaux, au Mali et à Madagascar) ». L'organisation soutient le renforcement des capacités et fournit un appui aux capacités internes en ce qui concerne les questions relatives à la jeunesse, en codirigeant l'élaboration du premier manuel de programmation des Nations Unies consacré aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et en coorganisant le premier forum des savoirs des Nations Unies sur les jeunes et la paix et la sécurité avec les bureaux de pays du PNUD, les missions politiques et d'autres parties prenantes.³¹ En sa qualité de leader d'opinion, le PNUD a coorganisé des consultations avec plus de 4 000 jeunes artisans de la paix dans les cinq régions, dans le cadre de l'élaboration de

²⁷ <https://www.undp.org/climate-promise>.

²⁸ <https://www.undp.org/publications/16-x-16-initiative>.

²⁹ <https://www.generationunlimited.org>.

³⁰ <https://generation17.undp.org>.

³¹ www.youth4peace.info/YPShandbook.

l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, réalisée à la demande Conseil de sécurité.

14. Le PNUD a renforcé sa participation et son appui aux mécanismes de financement commun interinstitutions, par exemple par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres du Fonds. Le PNUD a également renforcé la participation des jeunes à l'appui aux programmes, dans les guichets de financement de l'organisation – des mécanismes souples de financement commun qui permettent d'allouer les ressources aux bureaux de pays. En 2020, le PNUD a inséré dans le sous-guichet sur la gouvernance, la consolidation de la paix, les crises et la résilience un critère spécifique relatif au rôle constructif des jeunes dans le développement durable et la paix. Par ailleurs, la procédure d'examen technique des propositions de projets inclut désormais les points focaux pour la jeunesse. Depuis, 53 projets ont été centrés sur les jeunes ou leur ont accordé une place importante, à hauteur d'un montant total de plus de 42 millions de dollars (chiffres relevés en octobre 2021). Onze projets concernaient des initiatives spécialement consacrées aux jeunes (à hauteur de quelque 6,7 millions de dollars), tandis que 42 projets associaient les jeunes ou les prenaient en compte (à hauteur de quelque 35,3 millions de dollars).

15. Outre les interventions dont rend compte le rapport d'évaluation, l'appui du PNUD s'est illustré par des initiatives et des projets qui visaient à : a) accompagner l'Afrique du Sud dans le renouvellement de son système de protection sociale, qui doit permettre d'améliorer l'efficacité grâce à une recherche formative portant sur les liens entre les subventions sociales, l'instauration d'une société inclusive et la réduction de la pauvreté, l'accent étant mis sur les jeunes ; b) établir des partenariats avec des pépinières d'entreprises à Mogadiscio et à Hargeisa, en vue afin de proposer des formations en développement d'applications mobiles à de jeunes diplômés et à des étudiants, dans le cadre de l'initiative « Future Ready », en Somalie ; c) améliorer les capacités des jeunes à gérer des microentreprises et à transformer des produits locaux au Burkina Faso ; d) organiser, dans toute la Tunisie, des camps de jeunes destinés à permettre à 3 000 jeunes de rechercher des solutions aux problèmes complexes du développement et de soutenir l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ; e) appuyer le renforcement des capacités de 1 500 jeunes innovateurs par le truchement du programme dénommé « Arab Youth Leadership Programme » ; f) permettre une transition sans heurts du monde de l'éducation à celui du travail pour les jeunes, quelque 76 000 jeunes s'étant vus dotés d'aptitudes à l'emploi et 42 000 ayant bénéficié d'une insertion professionnelle en Inde, depuis 2015.

16. Les laboratoires d'accélération du PNUD – une initiative phare mise en place sur 91 sites – ont investi dans des systèmes collectifs de renseignement, tels que le crowd-mapping (cartographie participative), la communication de renseignements par des particuliers et les enquêtes par téléphone cellulaire, afin d'associer et d'atteindre les jeunes dont la voix n'est souvent pas prise en compte. En Éthiopie, le laboratoire d'accélération du PNUD adopte une approche ethnographique pour recenser les solutions locales proposées par de jeunes Éthiopiens qui transforment des déchets en sources de revenus. Le laboratoire d'accélération du PNUD au Népal s'est associé à la municipalité de Katmandou pour établir le Kathmandu Business Hub, un centre conçu pour promouvoir les idées et les compétences des jeunes entrepreneurs. En Irak, l'intelligence artificielle a été mise à contribution pour simuler la réalité du chômage pour les jeunes dans le pays et permettre à ces derniers de s'ouvrir à un large éventail de carrières.

17. Conscient du fait que les jeunes doivent être soutenus en tant qu'ardents défenseurs de l'égalité des sexes, le PNUD s'est systématiquement attaché à

promouvoir et à soutenir l'autonomisation des jeunes femmes et l'égalité des sexes dans tout le portefeuille de la jeunesse. Au niveau mondial, le PNUD a soutenu de jeunes femmes activistes dans le cadre de l'initiative 16x16, le Forum sur l'égalité des sexes, avec de jeunes féministes en Tunisie, ainsi que la collecte et l'analyse de données nouvelles sur le rôle des jeunes femmes dans la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent (Kenya, Somalie, Pakistan). Il a également exploité les mécanismes de financement existants (Fonds pour la consolidation de la paix, Instrument mondial d'accélération) pour soutenir les interventions relatives aux jeunes femmes. Dans la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2018-2021) qu'il met actuellement en œuvre, le PNUD s'est employé à remédier aux obstacles systémiques à l'égalité des sexes, notamment les obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes, la part disproportionnée du travail non rémunéré assumée par les femmes et la promotion de la participation et du leadership des femmes dans toutes les instances de prise de décision. Au niveau régional, le PNUD met en œuvre trois programmes (Youth Co:Lab en Asie et dans le Pacifique, Youth Connekt en Afrique et le programme régional de leadership des jeunes dans les États arabes) qui intègrent une dimension d'égalité des sexes. Au Viet Nam, le PNUD a soutenu la capacité des organisations de la société civile des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, queers/personnes en questionnement, intersexes (LGBTQI+) à plaider en faveur d'un changement des lois et des politiques, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du modèle de renforcement des capacités du Vietnamese LGBT Leadership Development Program (ViLEAD) (Programme vietnamien de développement du leadership LGBT). Au niveau institutionnel, le Bureau régional pour l'Afrique a mis en place un programme de bourses pour les jeunes dirigeantes africaines.

18. L'appui à l'autonomisation des jeunes et les partenariats avec les jeunes continuent de faire partie de l'action que mène le PNUD pour aider les pays à lutter contre la propagation du virus responsable de la COVID-19 et l'impact de la crise sur la santé publique, l'économie et la gouvernance en général. Les jeunes ont été associés à la riposte du PNUD au niveau national : du Zimbabwe où le PNUD et l'OIT ont appuyé la participation des jeunes à la définition des priorités nationales concernant les politiques climatiques, la transition équitable et l'action environnementale dans le contexte de la COVID-19, au Népal, où le PNUD a collaboré avec les organisations de jeunes du Népal pour lutter contre les mythes et la pollution de l'information, et à la région des États arabes où des représentants de la jeunesse ont élaboré, au niveau de 10 bureaux de pays du PNUD, des propositions de riposte contre la COVID-19 dont deux ont été mises en œuvre par le PNUD. Plus récemment, le PNUD a collaboré avec l'initiative « Les jeunes comme chercheurs » menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en s'associant à des jeunes pour enquêter sur la riposte contre la COVID-19 et son impact. Aux niveaux mondial et interinstitutionnel, le PNUD a codirigé le groupe de travail sur les droits des générations futures, s'agissant notamment de la justice climatique, dans le cadre de la suite donnée à l'Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains.

19. Conformément à l'approche globale et intégrée du développement durable du PNUD, la jeunesse est prise en compte dans les différents domaines thématiques et solutions types, notamment l'équipe spéciale contre les inégalités du Réseau mondial pour les politiques et l'appui fourni aux bureaux de pays par le truchement des portefeuilles thématiques sur l'autonomisation des jeunes, la gouvernance, la croissance inclusive, les moyens de subsistance et le relèvement, et l'égalité des sexes. En Afrique, les partenaires et les donateurs s'intéressent de plus en plus à l'investissement dans l'autonomisation des jeunes en tant que composante stratégique des programmes intéressant la consolidation de la paix, la stabilisation et les questions

socio-économiques, ce qui est en phase avec l'approche adoptée par le PNUD et qui consiste à lier l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Le PNUD aide également les parties prenantes, à l'échelon national, à élaborer des cadres, des politiques et des interventions adaptés aux jeunes, afin de consolider la mise en place d'environnements favorables, comme en Sierra Leone.

20. Le PNUD s'est attaché à soutenir tout particulièrement les jeunes en tant que partenaires associés à la définition de l'avenir du développement. Au Népal, une stratégie pour la jeunesse a placé les jeunes au cœur de l'action que mène le bureau de pays en faveur du développement durable et les principes d'une participation effective des jeunes ont été élaborés conjointement avec ces derniers. Le Youth Sounding Board du PNUD au Kenya a été créé pour éclairer les priorités du bureau de pays de l'organisation et renforcer l'engagement effectif des jeunes. En République arabe syrienne, le Youth Leadership Programme a facilité la contribution des jeunes au processus d'élaboration du descriptif de programme de pays. Dans les Balkans occidentaux, un conseil consultatif de la jeunesse a contribué à l'élaboration d'une étude sur les perceptions de la paix chez les jeunes, notamment au regard de la question de l'inclusion économique (en collaboration avec Shared Futures). Au Honduras, des organisations de jeunes ont siégé au comité qui a élaboré le Rapport sur le développement humain du bureau de pays en 2021.

21. Le PNUD a progressivement renforcé la capacité de son personnel à soutenir l'autonomisation des jeunes, y compris leur autonomisation économique, en mettant à disposition, en temps opportun, des documents directifs et des possibilités d'apprentissage de premier ordre. En collaboration avec le FNUAP, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) et la Folke Bernadotte Academy, le PNUD a élaboré le manuel intitulé Jeunesse, paix et sécurité : manuel de programmation (2021), qui a été restructuré en un cours en ligne par l'École des cadres du système des Nations Unies. Des informations accessibles, spécifiques aux jeunes et co-crées par eux sont proposées à un large réseau de praticiens et de partenaires, par l'intermédiaire du tableau de bord Sparkblue pour les jeunes, de la plateforme mondiale de connaissances youth4peace.info, d'un espace interne des équipes UNDP4Youth et du bulletin d'information du PNUD sur l'autonomisation des jeunes, « The Loop ». Les offres de formation et d'apprentissage comprennent l'intégration des questions relatives à la jeunesse par l'intermédiaire des communautés de pratique du PNUD, un volet consacré à la jeunesse dans le futur module de formation du PNUD sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et des sessions consacrées à la jeunesse dans les ateliers d'initiation destinés aux conseillers en matière de paix et de développement et aux administrateurs auxiliaires. Le PNUD contribue activement à l'apprentissage à l'échelle du système, par l'intermédiaire du groupe de travail conjoint sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse 2030), notamment en participant à l'élaboration d'une boîte à outils et d'un guide pratique à l'intention des équipes de pays des Nations Unies pour la jeunesse (2021), accessibles au public sur la plateforme Jeunesse 2030. Grâce à la création d'un profil sur la jeunesse dans le fichier des consultants du Réseau mondial pour les politiques, le PNUD a pu renforcer les compétences dont il disposait déjà dans le domaine des questions relatives à la jeunesse. Par ailleurs, l'organisation défend la cause d'un personnel jeune au sein de l'organisation, par le truchement d'un nouveau programme d'études supérieures, de stages rémunérés, de la bourse « Arab States Youth Development Delegate Fellowship » et du Programme de gestion des compétences pour les jeunes professionnels handicapés, créé par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le PNUD.

22. Sur le plan du suivi et de l'évaluation, un marqueur de la jeunesse a été adjoint au marqueur « Ne laisser personne de côté » pour permettre de suivre les dépenses

globales des projets. En outre, des listes de contrôle sont incorporées au modèle de rapport annuel axé sur les résultats, pour rendre compte de la coopération avec les jeunes ou de l'action menée en faveur de leur autonomisation et des indicateurs relatifs aux jeunes sont intégrés à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, entre autres.

IV. Constatations et conclusions de l'évaluation

23. Le PNUD accueille favorablement l'évaluation, qui permet d'éclairer l'action qu'il mène en faveur de l'autonomisation des jeunes, y compris leur autonomisation économique, et apprécie vivement les possibilités qui lui sont offertes d'améliorer continuellement son travail.

24. Le PNUD se félicite également de la reconnaissance du rôle unique qu'il joue dans la promotion de l'autonomisation des jeunes et de son approche multidisciplinaire, ainsi que des conclusions relatives à sa très bonne connaissance des problèmes complexes de développement concernant la jeunesse, au leadership stratégique qu'il exerce sur les plateformes mondiales, à la collaboration qu'il entretient avec une multitude d'acteurs qui traitent des questions relatives à la jeunesse, à la forte cohérence dont il fait preuve sur le plan externe, au rôle actif qu'il joue dans la définition et la coordination des programmes et à l'action qu'il mène pour amplifier la voix des jeunes. Le projet explicite du PNUD, qui est ancré dans une approche fondée sur les droits de l'homme et aligné sur la stratégie Jeunesse 2030, a été reconnu.

25. Le PNUD prend note des éléments qui montrent qu'il a placé la jeunesse au centre de sa riposte contre la COVID-19, une centaine de bureaux de pays ayant fait état d'activités relatives à la jeunesse, interventions qui, dans leur majorité, ont consisté à soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et l'amélioration des moyens de subsistance des jeunes.

26. Le PNUD se félicite de la reconnaissance de sa contribution notable à la promotion, en aval, de l'emploi indépendant et de l'entrepreneuriat inclusifs et effectifs des jeunes, qui ont grandement contribué à leur autonomisation psychologique et comportementale, comme en témoigne l'évaluation favorable communiquée à l'organisation par des organisations dirigées par des jeunes ou s'appuyant sur des jeunes. Le PNUD prend note des éléments qui montrent que, dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation sociale apporte une valeur ajoutée en ce qui concerne l'autonomisation économique de ces derniers, des progrès restant à faire pour ce qui est de l'accès à des emplois décents et productifs.

27. Le PNUD se félicite de ce que l'on ait reconnu le fait, d'une part, qu'il se soit attaché à adopter une approche intersectorielle couvrant l'autonomisation économique des jeunes, les domaines thématiques clés et les six solutions types, ce qui a donné des résultats encourageants, et d'autre part, que le Programme mondial pour la jeunesse du PNUD ait réussi à intégrer les jeunes dans la programmation. Il se félicite également de la haute appréciation de l'appui fourni par l'équipe mondiale pour la jeunesse, comme en ont témoigné les personnes interrogées, au sein et à l'extérieur de l'organisation, au siège et au niveau régional, ainsi que du rôle de catalyseur que la stratégie du PNUD pour la jeunesse a joué, malgré le manque de ressources humaines en propre et l'institutionnalisation inégale des points focaux pour la jeunesse.

28. Le PNUD prend note de la référence à l'adoption croissante d'une approche fondée sur les faits, à la démarche résolue visant à intégrer et à généraliser, dans toutes

les régions, le principe consistant à ne laisser personne de côté, et à la tendance croissante à faire participer les jeunes à la programmation et à la co-création. Le PNUD note tout particulièrement la reconnaissance de l'importance que revêt la mise à contribution des jeunes, s'agissant de la consolidation de la paix ou des situations de conflit.

29. Le PNUD prend acte de la constatation selon laquelle il a joué un rôle important dans l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels et directifs favorables à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes, dans des situations marquées par de grandes orientations et une volonté politique nationales constructives. Le PNUD note que tous les descriptifs de programme régionaux ont pris en compte, de manière plus ou moins exhaustive, les questions relatives à la jeunesse et que les programmes régionaux phares se sont caractérisés par un bon niveau de reproduction et d'expansion.

30. Le PNUD apprécie la reconnaissance des nombreux partenariats pertinents établis avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations de jeunes et le secteur privé, outre les États – ce qui témoigne de l'adoption de nouvelles méthodes de travail qui permettent de dépasser la relation traditionnelle donateur-bénéficiaire pour véritablement aboutir à la co-création. D'importants partenariats mondiaux et régionaux ont joué un rôle important dans le transfert de la collaboration interinstitutionnelle vers les régions et les pays et ont stimulé une nouvelle collaboration interinstitutionnelle dans les pays, même s'il reste encore des efforts à faire dans ce domaine.

31. Le PNUD prend note de l'accent mis sur l'action visant à renforcer les mécanismes, les outils et les pratiques en matière de suivi et d'évaluation, depuis la mise en place d'un marqueur de la jeunesse « Ne laisser personne de côté » jusqu'à l'élaboration d'un tableau de bord pour la stratégie Jeunesse 2030. En ce qui concerne les enseignements à tirer, l'analyse des réussites et des difficultés, appuyée par l'intelligence artificielle, a été mise à la disposition de l'ensemble du personnel dans le but de soutenir les analyses. Toutefois, il conviendrait de s'employer davantage à bien rendre compte de la contribution du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes aux niveaux organisationnel, régional et national.

32. L'administration du PNUD tient à souligner les points suivants :

- L'intégration d'éléments de transformation à la stratégie du PNUD pour la jeunesse et aux plans stratégiques de l'organisation exige qu'une action continue soit menée pour adapter les modalités de programmation et de financement, les capacités et les cadres de résultats. L'Administration du PNUD est fermement résolue à poursuivre l'institutionnalisation du programme relatif à la jeunesse dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025 ainsi que de Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.
- Des approches mobilisant l'ensemble de la société ont été mises en œuvre, notamment depuis l'adoption du Programme 2030, pour relever des défis de développement complexes tels que l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Conformément au plan stratégique, qui préconise des approches intégrées, le PNUD coopère avec des acteurs étatiques et non étatiques en vue, d'une part, de favoriser l'instauration d'un environnement favorable à l'autonomisation des jeunes en tant qu'agents du changement et, d'autre part, d'appliquer différentes solutions types valables pour l'ensemble des domaines d'activité, afin de soutenir et de consolider le programme des emplois décents pour les jeunes.
- Le PNUD convient entièrement de la nécessité d'investir dans les jeunes en tant qu'agents constructifs du changement et partenaires ; il a résolument soutenu cette approche, notamment en élaborant avec des partenaires jeunes, les

principes directeurs interinstitutions sur les jeunes et les objectifs de développement durable, qui préconisent spécifiquement l'instauration de partenariats avec les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable ainsi que du principe de responsabilité y afférent, tout au long du cycle de programmation. L'instauration de partenariats avec les jeunes et les organisations de jeunesse s'est avérée essentielle. Dans le questionnaire mondial du PNUD sur la jeunesse (2019-2020), une majorité des bureaux de pays ayant répondu ont confirmé qu'ils associaient les jeunes à la phase de conception du cycle de programmation par le truchement de plateformes et de groupes dirigés par des jeunes, et plus de 40 % de ceux qui ont répondu ont déclaré qu'ils coopéraient avec les jeunes dans le cadre de partenariats officialisés avec des organisations dirigées par des jeunes. Des programmes et des projets ont été conçus dans le but d'assurer l'inclusion et la participation effective des jeunes issus de groupes marginalisés. C'est ainsi qu'en 2020, en Ukraine, le PNUD a lancé l'initiative « Targeting men, transforming masculinities », qui visait à remettre en question certaines normes sociales et certaines expressions du pouvoir patriarcal par le truchement d'une approche consultative, axée sur la participation des jeunes.

- Il est généralement reconnu, au PNUD et ailleurs, que les interventions en faveur des jeunes et avec ces derniers manquent de ressources³². Le PNUD dispose seulement d'une petite équipe mondiale chargée du dossier de la jeunesse (un cadre permanent, dont le poste a été créé en 2014), pour coordonner la question de l'autonomisation des jeunes dans tous les domaines de travail thématiques, et d'un nombre variable et limité de points focaux responsables de la coordination aux niveaux régional et national. La contribution des partenaires, par l'intermédiaire du programme des Volontaires des Nations Unies, des administrateurs auxiliaires (Danemark, Italie) et de détachements (par exemple, grâce au partenariat avec la Suède et la Folke Bernadotte Academy) est très appréciée.
- L'expansion et le caractère innovant de l'appui apporté par le PNUD aux politiques et aux programmes en faveur de l'autonomisation des jeunes ont déjà influencé favorablement la perception du PNUD par les jeunes et le niveau de confiance que ces derniers lui témoignent, ce qui atteste du fait que l'organisation a internalisé des principes importants relatifs à une mise à contribution effective des jeunes en son sein. La création, dans le fichier des consultants du Réseau mondial, d'un profil de spécialistes de la jeunesse capables d'intervenir dans tous les domaines d'activité thématiques du PNUD et dans tous les contextes de développement et la mise en place de plates-formes sur la jeunesse constituent de bons exemples.

33. Le PNUD accepte pleinement toutes les recommandations issues de l'évaluation :

a) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 1, aux termes de laquelle il devrait accorder la priorité aux interconnexions et aux synergies entre les interventions relatives à l'employabilité, à la création d'emplois et à l'instauration d'un environnement favorable, plutôt qu'aux interventions autonomes axées sur le renforcement des capacités ou l'entrepreneuriat.**

Le PNUD continuera à soutenir des approches globales, intégrées et innovantes en vue de répondre aux défis changeants de l'épanouissement des jeunes, en prenant des mesures destinées à mettre au point une offre actualisée, qui permette de lutter contre les inégalités, l'emploi informel et l'absence de protection sociale. Une

³² Rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2020/167).

composante importante relative à l'autonomisation des jeunes sera intégrée aux nouvelles offres du PNUD concernant l'économie informelle et la protection sociale, et l'organisation continuera à entretenir des partenariats multipartites avec et sur les jeunes, concernant notamment des initiatives axées sur les emplois décents pour les jeunes, l'entrepreneuriat des jeunes, l'emploi des jeunes, le renforcement des compétences et le rôle des jeunes en tant qu'agents du changement, y compris l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, avec l'OIT, et la mise en œuvre du Cadre d'action PNUD-OIT, de Génération sans limites, avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), en particulier au Sahel, et Youth Connekt, le projet régional pour les jeunes dans les États arabes, Youth Co:Lab, et une initiative conjointe sur les jeunes, la paix et la sécurité, avec le FNUAP.

b) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 2**, *aux termes de laquelle il devrait préciser son approche programmatique de l'autonomisation économique des jeunes, en élaborant un document d'orientation qui clarifie les objectifs de l'organisation dans différents environnements et fournit des directives pratiques concernant le positionnement stratégique, la cohérence et la conception et l'exécution des programmes.*

Le PNUD élabore déjà de nouvelles orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes, en s'appuyant sur les orientations existantes (emploi des jeunes dans la consolidation de la paix, emplois verts, emplois décents pour les jeunes, etc.) et sur les leçons tirées de la programmation récente, en explicitant ses avantages comparatifs, en proposant des points d'entrée pour l'appui aux politiques et aux programmes concernant toutes les solutions types et en encourageant une approche globale. Le PNUD mettra ensuite à l'épreuve ces orientations globales innovantes dans au moins trois régions et dans divers contextes de développement, en s'appuyant sur les initiatives régionales et nationales existantes et sur les partenariats en cours.

c) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 3**, *aux termes de laquelle il devrait prendre des mesures pour assurer la cohérence de son architecture institutionnelle pour la jeunesse dans les différentes régions.*

Le PNUD prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les bureaux régionaux et les bureaux de pays identifient et soutiennent un réseau plus consistant de points focaux pour la jeunesse. Le statut des mécanismes est apparu inégal entre les régions et des mesures ont été prises pour résoudre ce problème, ce qui a entraîné une hausse du nombre de postes de jeunes au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre du précédent plan stratégique pour 2018-2021. Au niveau national, le réseau des points focaux pour la jeunesse a récemment été renforcé en Afrique, grâce à la création d'une communauté régionale de spécialistes de la jeunesse dans 46 pays. Au niveau mondial, l'équipe chargée des questions relatives à la jeunesse s'est appuyé sur le Réseau mondial pour les politiques et a créé des espaces mondiaux pour la jeunesse, notamment en améliorant récemment sa gestion des connaissances internes et externes grâce à un tableau de bord Sparkblue et à un bulletin d'information destiné au personnel et aux partenaires. Le PNUD continuera à renforcer la coordination et l'intégration effective, notamment en soutenant les modules d'accueil et d'apprentissage des jeunes dans l'ensemble de l'organisation. Il continuera également à investir dans des groupes consultatifs, des groupes de rétroaction et des plateformes de jeunes à tous les niveaux, en s'appuyant sur les succès enregistrés notamment par le Programme mondial pour la jeunesse du PNUD (initiative 16x16, Generation17), Youth Co:Lab, Youth Connekt, le programme dénommé « Arab Youth Leadership Programme », conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, afin d'améliorer sa programmation et ses opérations ainsi que son état de préparation et l'efficacité de son développement.

d) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 4**, aux termes de laquelle il devrait systématiquement prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes et des jeunes hommes et les liens existant entre ces besoins et l'âge, les capacités, l'ethnicité ou l'identité autochtone, l'appartenance géographique (rurale ou urbaine) et d'autres marqueurs. L'organisation doit privilégier les formes de soutien qui visent à favoriser l'évolution des normes sociales et qui s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité, de l'exclusion et de la discrimination.

Le PNUD est pleinement déterminé à donner la priorité aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à ne laisser personne de côté dans le contexte de l'autonomisation des jeunes. Il s'est attaché, par l'intermédiaire d'un certain nombre de mesures, à prendre systématiquement en compte la question de l'égalité des sexes dans l'ensemble de ses réponses programmatiques et continuera de s'y employer. Dans sa Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025), le PNUD s'efforcera en outre de se concentrer sur les causes structurelles des inégalités, d'approfondir l'analyse du genre et du pouvoir et de donner la priorité à ses initiatives de transformation des normes sociales. L'organisation élaborera de nouvelles orientations spécialisées sur l'autonomisation des jeunes, l'égalité des sexes et l'intersectionnalité, afin d'améliorer les services consultatifs en matière de politiques et de soutenir une nouvelle programmation, et appuiera une intégration plus systématique de la jeunesse et de l'égalité des sexes dans les outils, projets et programmes pertinents.

e) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 5**, aux termes de laquelle sa nouvelle ambition concernant l'autonomisation économique des jeunes doit s'appuyer davantage sur les partenariats stratégiques en vue de favoriser l'action des jeunes, en considérant les jeunes comme des agents du changement et des partenaires du développement à part entière et non comme de simples bénéficiaires.

Mettant à profit son pouvoir fédérateur unique et ses avantages comparatifs et soucieux d'investir dans le pouvoir d'action des jeunes, le PNUD organisera un forum de partenariat sur l'autonomisation des jeunes avec divers acteurs – États, jeunes, secteur privé, notamment – en vue de présenter des pratiques prometteuses qui lui permettront d'appuyer le leadership des jeunes dans le domaine de la réalisation des objectifs, d'examiner de nouvelles approches de l'autonomisation des jeunes, d'amener les partenaires à renouveler leurs engagements et à forger de nouvelles alliances et de reconnaître et de mettre en lumière le leadership des jeunes. Pour donner suite à la Stratégie pour la jeunesse et au premier rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (2020), le PNUD continuera d'investir et d'augmenter son investissement dans le leadership des jeunes directement dans des projets et des programmes, notamment en soutenant des programmes de subventions, dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales et nationales.

f) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 6**, aux termes de laquelle il doit renforcer son cadre de résultats et ses méthodes de suivi et d'évaluation, de manière à ce que, concernant sa contribution à l'autonomisation économique des jeunes et à la jeunesse, d'une manière générale, l'organisation puisse, de façon cohérente, mesurer, suivre et communiquer ses résultats et tirer les enseignements qui s'imposent.

Le PNUD prendra des mesures pour améliorer les outils de suivi et d'évaluation existants afin de mieux prendre en compte l'autonomisation économique des jeunes et les jeunes de manière plus générale, notamment en mettant au point un tableau de bord spécifique concernant la jeunesse. Il renforcera l'application cohérente du marqueur de la jeunesse « Ne laisser personne derrière », parallèlement à la mise en place, en 2022, de Quantum, un nouveau progiciel de gestion intégré hébergé dans le

cloud. Il soutiendra par ailleurs d'importantes initiatives de suivi et d'évaluation, dans le cadre de la mise en œuvre de Jeunesse 2030 (établissement de tableaux de bord pour les différentes entités des Nations unies ; établissement de tableaux de bord pour les équipes de pays des Nations Unies ; élaboration d'un marqueur de la jeunesse pour l'ensemble du système des Nations Unies, etc.), l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 (qui comprend les indicateurs de Jeunesse 2030) et l'établissement de rapports sur l'indicateur commun (cadres de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, avec le FNUAP et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) au titre du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources de son plan stratégique pour 2022-2025.

g) **Le PNUD accepte pleinement la recommandation 7, aux termes de laquelle sa nouvelle ambition concernant l'autonomisation économique des jeunes devrait s'accompagner d'une stratégie de mobilisation des ressources correctement structurée.**

Le PNUD reconnaît la nécessité d'élaborer une stratégie globale de mobilisation des ressources en faveur des jeunes et prendra des dispositions pour élaborer une nouvelle stratégie globale concernant les jeunes, conformément à son plan stratégique pour 2022-2025, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources pour l'autonomisation des jeunes. L'organisation étudiera les possibilités d'identification de sources de financement diversifiées permettant de financer de manière adéquate et prévisible le portefeuille de la jeunesse, y compris l'autonomisation économique des jeunes, ainsi que les perspectives de mobilisation de ressources de base supplémentaires pour le personnel et la programmation de la jeunesse, le cas échéant.

V. Appui futur du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes

34. L'appui futur du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes est étroitement lié à l'appui global de l'organisation à l'autonomisation des jeunes et des générations futures et à la mise en œuvre du Programme 2030 et du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

35. Ayant pour objectif l'appui à l'autonomisation de 100 millions de pauvres d'ici à 2025, le PNUD précise, dans son plan stratégique pour 2022-2025, qu'il s'attaquera au caractère multidimensionnel de la pauvreté en investissant dans les ressources, les services et la protection sociale dans tous les secteurs et en favorisant la création d'emplois, la protection sociale et les filets de protection sociale pour les personnes à faible revenu. Il indique aussi qu'en collaboration avec des partenaires tels que l'OIT et l'UNICEF il renforcera son engagement en faveur de l'autonomisation économique des jeunes en mettant l'accent sur la création d'emplois décents en leur faveur, les emplois verts, l'entrepreneuriat social et la protection des travailleurs du secteur informel. Dans le plan stratégique pour 2022-2025, le PNUD prend aussi note d'un aspect constructif de la perturbation sociale, qui se manifeste par un activisme citoyen plus dynamique, illustré notamment par les mouvements de jeunes sur les changements climatiques et l'action collective contre la discrimination sexuelle et raciale. Il souligne que, par exemple, les leçons de la COVID-19 témoignent des possibilités de mobilisation d'un engagement civique plus puissant et plus inclusif, pouvant être géré par voie numérique entre les États, les parlements et les jeunes, et fait explicitement état de l'objectif du PNUD qui consiste à aider à promouvoir les droits des générations futures et à amplifier la voix des jeunes dans la prise de décisions concernant l'action climatique et l'avenir de leurs communautés, grâce au renforcement des capacités, à la participation politique des jeunes et à l'appui aux jeunes innovateurs. Au-delà des références explicites faites à la jeunesse dans le cadre

des solutions types relatives à la pauvreté et à la gouvernance, l'autonomisation économique des jeunes revêt une pertinence certaine pour toutes les solutions types du PNUD.

36. Les approches transformatrices doivent inclure un appui à l'instauration d'environnements favorables (politiques, réglementation, marchés), à la gouvernance, à la lutte contre les inégalités structurelles, et veiller à la prise en compte de la dimension de genre et à l'inclusion de manière encore plus systématique. Si l'accès à un emploi effectif et fiable importe pour ce qui est de l'autonomisation socio-économique des jeunes, l'autonomisation doit être comprise comme faisant partie d'une réponse plus globale à l'exclusion des jeunes des processus décisionnels, de l'économie au sens large et des processus de développement en général³³. L'avantage comparatif du PNUD consiste en ce que l'organisation cible l'autonomisation des jeunes plutôt que leur autonomisation économique. Par exemple, l'objectif 16 offre une occasion unique de s'attaquer aux problèmes de gouvernance sous-jacents et de promouvoir l'autonomisation des jeunes d'une manière générale. Dans sa nouvelle stratégie relative à l'autonomisation des jeunes, le PNUD explicitera cette ambition et exposera son avantage comparatif et ses points d'entrée clés en se référant à chaque solution type, en vue d'assurer une participation encore plus systématique et plus effective des jeunes à l'action du PNUD et un meilleur impact. Dans de nombreux contextes, le PNUD donne déjà un degré de priorité élevé à l'interconnexion et aux synergies entre les interventions en matière d'employabilité, de création d'emplois et d'instauration d'un environnement favorable. Au Tchad, le programme récemment élaboré pour la jeunesse s'appuie sur une approche globale et multisectorielle de l'autonomisation socio-économique des jeunes, en investissant non seulement dans l'appui à l'entrepreneuriat et au renforcement des capacités, mais aussi dans la formation professionnelle, le mentorat et les systèmes de bourses/bénévolat qui complètent les programmes d'entrepreneuriat.

37. Dans ses interventions, le PNUD s'attachera à prendre en compte les besoins des jeunes femmes et à contribuer à la transformation des normes sociales et à la lutte contre les inégalités entre les sexes, de manière plus systématique et plus mesurable. Dans sa Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025), le PNUD s'efforcera de cibler les causes structurelles des inégalités, d'approfondir l'analyse du genre et du pouvoir et de donner la priorité à son œuvre de transformation des normes sociales. L'organisation intégrera davantage les questions liées aux besoins des jeunes femmes dans le cadre d'une approche intersectionnelle plus modulaire.

38. Pour les prochaines années, le portefeuille de projets sera caractérisé par une diversité géographique et thématique, notamment dans les domaines suivants : emploi informel, protection sociale, emplois verts, emplois numériques, avenir du travail, autonomisation économique des femmes, énergie, ambition climatique et justice environnementale pour les générations futures, innovation et espace civique. En ce qui concerne le domaine du climat, notamment, le PNUD s'appuiera sur l'appui qu'il fournit actuellement à 120 pays et territoires par l'intermédiaire de sa Promesse climatique, qui est la plus grande offre d'appui au monde pour l'amélioration des contributions déterminées au niveau national. Alors que plus de la moitié des contributions déterminées au niveau national de première génération ne mentionnaient pas les enfants, les jeunes ou les générations futures, 80 % des pays de la Promesse climatique accordent désormais la priorité aux jeunes dans leurs promesses d'action renforcées pour le climat (c'est le cas, par exemple, de

³³ Organisation des Nations Unies, Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité (2018).

l'Argentine), notamment en mettant l'accent sur les emplois verts, l'association des jeunes à la prise de décision et la participation numérique.

39. Le PNUD continuera de collaborer avec un large éventail de partenaires, petits et grands, traditionnels et non traditionnels, qui poursuivent des initiatives d'autonomisation économique des jeunes ou qui sont particulièrement intéressés à coopérer avec l'organisation. Il consolidera ses partenariats inclusifs et bien établis dans l'ensemble système des Nations Unies avec les banques multilatérales de développement, les États, d'autres organisations internationales et régionales, le secteur privé, le monde de la philanthropie et la jeunesse. En priorité, le PNUD étudiera de nouveaux moyens permettant de soutenir plus directement les initiatives menées par des jeunes (guichets de financement, nouveaux programmes de subventions pour les jeunes, etc.) et renforcera sa collaboration avec les institutions financières internationales (par exemple, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale).

40. Dans le souci d'écouter les jeunes et de mieux collaborer avec eux, le PNUD continuera de faire montre de son engagement ferme à maintenir sa capacité d'adaptation aux jeunes. L'administration du PNUD soutiendra les initiatives et les partenariats phares en faveur de la jeunesse. Le renforcement des effectifs affectés au portefeuille de la jeunesse à tous les niveaux du PNUD sera essentiel pour ce qui est du renforcement de l'appui du PNUD à l'autonomisation des jeunes, y compris leur autonomisation économique. Le PNUD renforcera encore sa collaboration institutionnelle avec les jeunes et les organisations de jeunes. Le renforcement du cadre et des outils de suivi et d'évaluation du PNUD et la communication d'informations sur des indicateurs relatifs à la jeunesse contribueront, de manière déterminante, à un meilleur enregistrement des résultats et à la production d'un impact. Les investissements réalisés aujourd'hui en faveur des jeunes et le degré de collaboration avec ces derniers façonneront l'avenir des sociétés.

Principales recommandations issue de l'évaluation et réponses de l'administration du PNUD

Recommandation 1 : Le PNUD devrait accorder la priorité aux interconnexions et aux synergies entre les interventions relatives à l'employabilité, à la création d'emplois et à l'instauration d'un environnement favorable, plutôt qu'aux interventions autonomes axées sur le renforcement des capacités ou l'entrepreneuriat.

Réponse de l'administration :

Le PNUD **accepte pleinement** la recommandation. Le PNUD est déjà déterminé à promouvoir des approches de portefeuille concernant l'emploi et l'autonomisation des jeunes, en s'attaquant aux goulets d'étranglement et aux vulnérabilités de l'écosystème dans lequel ils évoluent, tout en favorisant les facteurs de transformation. L'organisation s'emploie à assurer la protection et l'autonomisation des jeunes en faisant appel à des ensembles intégrés de services (protection sociale, services liés au développement des entreprises, solutions pour le marché du travail, élaboration de politiques adaptées aux jeunes) pour une productivité accrue, des activités innovantes, des emplois décents et des investissements porteurs de solides avantages sociaux, économiques et environnementaux.

Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :

- intégrer une solide composante sur l'autonomisation des jeunes à ses nouvelles offres concernant l'économie informelle et la protection sociale ;
- continuer à entretenir des partenariats multipartites avec et sur la jeunesse, notamment des initiatives axées sur la création d'emplois décents pour les jeunes, l'entrepreneuriat des jeunes, l'emploi des jeunes, le renforcement des compétences et le rôle des jeunes en tant qu'agents du changement.

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État d'avancement
1.1 Intégrer une solide composante sur l'autonomisation des jeunes aux nouvelles offres du PNUD concernant l'économie informelle et la protection sociale.	Juin 2022	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP) bureaux régionaux bureaux de pays		<i>Commencé</i>
1.2 Continuer d'entretenir et de renforcer l'appui aux initiatives globales relatives à l'autonomisation économique des jeunes, en particulier par le truchement de partenariats sur l'autonomisation économique des jeunes avec les entités des Nations unies, le secteur privé et les jeunes aux niveaux national, régional et mondial.	juin 2023	BPAP bureaux régionaux bureaux de pays		<i>Commencé</i>

Recommandation 2. Le PNUD devrait préciser son approche programmatique de l'autonomisation économique des jeunes, en élaborant un document d'orientation qui clarifie les objectifs de l'organisation dans différents environnements et fournit des directives pratiques concernant le positionnement stratégique, la cohérence et la conception et l'exécution des programmes.

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État d'avancement

Réponse de l'administration :

Le PNUD **accepte pleinement** la recommandation et a déjà entrepris l'élaboration d'orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes.

Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :

- élaborer de nouvelles orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes, en vue de soutenir le positionnement stratégique, la cohérence et la conception et la mise en œuvre des programmes ;
- mettre en application les nouvelles orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes dans au moins trois régions, dans divers contextes de développement.

2.1 Élaborer de nouvelles orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes, en vue de soutenir le positionnement stratégique, la cohérence et la conception et la mise en œuvre des programmes ;	Décembre 2022	BPAP Bureau de gestion des crises bureaux régionaux bureaux de pays		<i>Commencé</i>
2.2 Mettre en application les nouvelles orientations globales sur l'autonomisation économique des jeunes dans au moins trois régions, dans divers contextes de développement.	Décembre 2023	BPAP Bureau de gestion des crises bureaux régionaux bureaux de pays		

Recommandation 3. Le PNUD devrait prendre des mesures pour assurer la cohérence de son architecture institutionnelle pour la jeunesse dans les différentes régions.

Réponse de l'administration :

Le PNUD **accepte pleinement** la recommandation et continuera à prendre progressivement des mesures visant à institutionnaliser davantage le dossier relatif à la jeunesse.

Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :

- prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les bureaux régionaux et les bureaux de pays identifient et soutiennent un réseau plus consistant de points focaux pour la jeunesse ;
- continuer à investir dans des groupes consultatifs, des groupes de rétroaction et des plateformes de jeunes à tous les niveaux, en s'appuyant sur les succès enregistrés notamment par le Programme mondial pour la jeunesse du PNUD (initiative 16x16, Generation17), Youth Co:Lab, Youth Connekt, le programme dénommé « Arab Youth Leadership Programme », conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, afin d'améliorer sa programmation et ses opérations ainsi que son état de préparation et l'efficacité de son développement.

3.1 Confirmer/reconfirmer le système de points focaux du PNUD pour les jeunes et	Juin 2023	bureaux régionaux		<i>Commencé</i>
--	-----------	-------------------	--	-----------------

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État d'avancement
particulièrement l'autonomisation économique des jeunes, avec un cahier des charges spécifique, aux niveaux régional et national, et fournir des modules d'intégration et d'apprentissage sur les jeunes et l'autonomisation économique des jeunes.		BPAP Bureau des services de gestion		
3.2 Continuer à renforcer les groupes consultatifs de jeunes, les groupes de rétroaction et les plates-formes à tous les niveaux, afin d'associer les jeunes de manière effective à l'établissement de partenariats et à l'appui aux politiques et aux programmes.	Juin 2023	BPAP bureaux régionaux bureaux de pays Bureau des relations extérieures et du plaidoyer		Commencé
<p>Recommandation 4 : prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes et les liens existant entre ces besoins et l'âge, les capacités, l'ethnicité ou l'identité autochtone, l'appartenance géographique (rurale ou urbaine) et d'autres marqueurs. L'organisation doit privilégier les formes de soutien qui visent à favoriser l'évolution des normes sociales et qui s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité, de l'exclusion et de la discrimination.</p> <p>Réponse de l'administration :</p> <p>Le PNUD accepte pleinement la recommandation.</p> <p>Des consultations ont été organisées avec des jeunes dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025), qui privilégiera le soutien à l'évolution des normes sociales. La Stratégie mettra un accent particulier sur l'intersectionnalité concernant les jeunes femmes, tout en assurant un appui accru à l'autonomisation économique des femmes.</p> <p>Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaborer de nouvelles orientations spécialisées sur l'autonomisation des jeunes, l'égalité des sexes et l'intersectionnalité, afin d'améliorer les services consultatifs relatifs aux politiques ; appuyer une nouvelle programmation et une intégration plus systématique des questions relatives à la jeunesse et du genre dans les outils, projets et programmes pertinents. 				
4.1 Mettre à jour les orientations sur l'autonomisation des jeunes, l'égalité des sexes et l'intersectionnalité, afin de renforcer l'analyse et de promouvoir une programmation transformatrice concernant l'égalité des sexes.	Décembre 2022	BPAP bureaux régionaux bureaux de pays Bureau de gestion des crises		

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État d'avancement
4.2 Soutenir l'intégration des questions relatives aux jeunes dans les outils, programmes et projets d'autonomisation économique des femmes, ainsi que l'intégration du genre dans les outils, programmes et projets d'autonomisation économique des jeunes.	Décembre 2023	BPAP bureaux régionaux bureaux de pays		
Recommandation 5. La nouvelle ambition du PNUD concernant l'autonomisation économique des jeunes doit s'appuyer davantage sur les partenariats stratégiques en vue de favoriser l'action des jeunes, en considérant les jeunes comme des agents du changement et des partenaires du développement à part entière et non comme de simples bénéficiaires.				
Réponse de l'administration :				
Le PNUD accepte pleinement la recommandation.				
Pour mettre davantage à profit son pouvoir fédérateur unique et ses avantages comparatifs et dans le souci d'investir dans le pouvoir d'action des jeunes, le PNUD envisage ce qui suit :				
<ul style="list-style-type: none"> organiser un forum de partenariat sur l'autonomisation des jeunes avec divers acteurs - États, jeunes, secteur privé, notamment - en vue de présenter des pratiques prometteuses qui lui permettront d'appuyer le leadership des jeunes dans le domaine de la réalisation des objectifs, de discuter de nouvelles approches de l'autonomisation des jeunes, d'amener les partenaires à renouveler leurs engagements et à forger de nouvelles alliances et de reconnaître et de mettre en lumière le leadership des jeunes ; continuer d'investir et d'augmenter son investissement dans le leadership des jeunes, directement dans des projets et des programmes, notamment en soutenant des programmes de subventions dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales et nationales, pour donner suite à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et au premier rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la sécurité (2020). 				
5.1 Organiser un forum de partenariat sur l'autonomisation des jeunes et les générations futures avec divers acteurs clés, y compris des États, de jeunes leaders et des organisations, des mouvements et des réseaux de jeunes.	Septembre 2022	BPAP bureaux régionaux Bureau des relations extérieures et du plaidoyer		
5.2. Renforcer l'appui aux partenariats de jeunes et aux initiatives dirigées par des jeunes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de projets liés à des guichets de financement et de programmes de subventions pour les jeunes.	Décembre 2023	BPAP bureaux régionaux bureaux de pays Bureau des relations extérieures et du plaidoyer		<i>Commencé</i>

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement		Unité(s) responsable(s)	Suivi	
				Observations	État d'avancement
Recommandation 6 : Le PNUD doit renforcer son cadre de résultats et ses méthodes de suivi et d'évaluation, de manière à pouvoir assurer un suivi efficace des résultats et des dépenses liés à l'autonomisation économique des jeunes.					
Réponse de l'administration:					
Le PNUD accepte pleinement la recommandation visant à renforcer son cadre de résultats et ses méthodes de suivi et d'évaluation, de manière à ce que, concernant sa contribution à l'autonomisation économique des jeunes et à la jeunesse, d'une manière générale, l'organisation puisse, de façon cohérente, mesurer, suivre et communiquer ses résultats et tirer les enseignements qui s'imposent.					
Pour ce faire, le PNUD prendra des mesures pour :					
<ul style="list-style-type: none"> • améliorer les outils de suivi et d'évaluation existants afin de mieux prendre en compte l'autonomisation économique des jeunes et les jeunes de manière plus générale, notamment en mettant au point un tableau de bord spécifique concernant la jeunesse ; • renforcer l'application cohérente du marqueur de la jeunesse « Ne laisser personne de côté », parallèlement à la mise en place, en 2022, de Quantum, un nouveau progiciel de gestion intégré hébergé dans le cloud. • appuyer d'importantes initiatives de suivi et d'évaluation dans le cadre de la mise en œuvre de Jeunesse 2030 (établissement de tableaux de bord pour les différentes entités des Nations unies ; établissement de tableaux de bord pour les équipes de pays des Nations Unies ; élaboration d'un marqueur de la jeunesse pour l'ensemble du système des Nations Unies, etc.), l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 (qui comprend les indicateurs de Jeunesse 2030) et l'établissement de rapports sur l'indicateur commun (cadres de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, avec le FNUAP et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) au titre du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025. 					
6.1 En coordination avec le Secrétariat de Jeunesse 2030, élaborer un tableau de bord de la jeunesse spécifique au PNUD, pour mesurer les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.	Décembre 2022	BPAP			
6.2 Renforcer l'application cohérente du marqueur de la jeunesse « Ne laisser personne de côté » en fournissant des orientations consistantes et en mettant en place une assurance qualité aléatoire.	Décembre 2023	BPAP bureaux régionaux			
6.3 Soutenir les actions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (tableau de bord des entités des Nations unies, tableau de bord des équipes de pays des Nations unies) et	Décembre 2025	BPAP bureaux régionaux			<i>Commencé</i>

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	État d'avancement
communiquer des informations sur les indicateurs communs (plan stratégique pour 2022-2025, Cadre de résultats et d'allocation des ressources et examen quadriennal de 2020).				
Recommandation 7 : La nouvelle ambition du PNUD concernant l'autonomisation économique des jeunes devrait s'accompagner d'une stratégie de mobilisation des ressources correctement structurée.				
Réponse de l'administration :				
Le PNUD accepte pleinement la recommandation. L'approche du PNUD relative à la mobilisation des ressources et aux besoins de financement concernant les jeunes ne se limite pas à l'autonomisation économique des jeunes. Le PNUD reconnaît donc la nécessité d'élaborer une stratégie globale de mobilisation des ressources pour les jeunes d'une manière générale.				
Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :				
<ul style="list-style-type: none"> • élaborer une stratégie globale de mobilisation des ressources en faveur des jeunes en général et prendre des dispositions pour élaborer une nouvelle stratégie globale concernant les jeunes, conformément à son plan stratégique pour 2022-2025, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources pour l'autonomisation des jeunes ; • étudier les possibilités d'identification de sources de financement diversifiées permettant de financer de manière adéquate et prévisible le portefeuille de la jeunesse, y compris l'autonomisation économique des jeunes, ainsi que les perspectives de mobilisation de ressources de base supplémentaires pour le personnel et la programmation de la jeunesse, le cas échéant. 				
7.1 Élaborer une nouvelle stratégie globale pour la jeunesse, accompagnée d'une stratégie de mobilisation des ressources et de création de partenariats.	Décembre 2022	BPAP bureaux régionaux Bureau de gestion des crises Bureau des relations extérieures et du plaidoyer Bureau des services de gestion		
7.2 Étudier les possibilités d'identification de sources de financement et de mécanismes diversifiés permettant de financer de manière adéquate et prévisible le portefeuille de la jeunesse (y compris l'autonomisation économique des jeunes).	Décembre 2022	BPAP bureaux régionaux		